

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 27 février 2026
Arrêté portant mise à jour du
Plan local d'urbanisme de la
commune de Aureil
N° 27888
M. le Maire de Aureil, en vertu de son pouvoir, a délibéré le 27 février 2026, sur le dossier de mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Aureil, en application de l'article L.161-1 du Code de l'urbanisme, notamment aux articles R.161-11, R.161-12 et R.161-13.
M. le Maire a délibéré en date du 5 octobre 2025, approuvant le Plan local d'urbanisme de Aureil.
M. le Maire a délibéré en date du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transport terrestres de l'alignement de La Haute-Mairie.
M. le Maire a délibéré en date du 29 janvier 2026, portant révision du classement, selon des infrastructures de transport terrestres de la commune de Aureil, dans le cadre des zones constructives du département de la Haute-Nievre, et le plan de classement selon des infrastructures de transport terrestres de la commune de Aureil.
CONSTATANT qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Aureil.
ARRÊTÉ
ARTICLE 1 : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Aureil sont mises à jour de la manière suivante.
A cet effet, a été reportée dans les annexes du document, la décision suivante :
- l'annexe n° 07-0026-027-1002 du 29 janvier 2026, portant révision du classement selon des infrastructures de transport terrestres du département de la Haute-Nievre.
ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Aureil et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.
Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 04/03/2026

M. le Maire


Publié le mercredi 04 mars 2026

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Niveau d'accès : Information
Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.
Plan de l'urbanisme de la commune

ARRÊTÉ

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Aureil

1 DOCUMENT - Publié le 4 Mars 2026

 **27888.pdf**
(.pdf, 1,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**